RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny
1-13 rue Michel de L'Hospital, 93008 BOBIGNY CEDEX
09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30
E-mail : [redacted]
www.greffe-tc-bobigny.fr - www.infogreffe.fr

SRT CONSEILS
31 rue du Havre
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Bobigny, le 11 juillet 2025

Nos références : C1_MOD_DEMAT * 1990B01402 * CRS * 2025/75275 * 377610589 * J00157145244
Nature de l'inscription : Modification dématérialisée RCS
Entreprise : A.C.G.M. DIFFUSION

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

(Article R.123-97 du code de commerce)

Madame, Monsieur,

Le dossier d'inscription au registre du commerce et des sociétés référencée en marge, a été réceptionné par le greffe le 10 juillet 2025.

Après contrôle, il apparait que cette demande est, selon le cas, incomplète, erronée ou non conforme.

Pour procéder à la régularisation de votre demande d'inscription, il convient de nous fournir les renseignements ou pièces manquants suivants par le biais du Guichet unique via le portail https://procedures.inpi.fr. :

- **Un règlement de 73.97 euros pour des frais de procédure à régulariser. 25s1980 - 24o1439**
- **Rib démat par chèque ou virement bancaire sur le compte du greffe :**
- **IBAN : FR76 1470 7000 0131 8213 6903 516 BIC : [redacted]**
- **EN RAPPELANT LES REFERENCES DE VOTRE FORMALITE**
-

IMPORTANT : Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de cette réclamation pour régulariser votre dossier.

Pour régulariser votre dossier, vous devez **impérativement** vous rendre sur le site du guichet unique électronique opéré par l'INPI (www.inpi.fr), le greffe n'ayant pas la possibilité de recevoir directement (dépôt au guichet, courrier, mail...) les éléments nécessaires à la régularisation.

Vous aurez à vous acquitter d'une somme de **1,30 € TTC** pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants.

A l'expiration du délai précité et en l'absence de régularisation, nous serons dans l'obligation de prendre une décision de refus d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

[redacted]

Bordereau de remise en banque de virements SEPA télétransmis

Type de Virement :	Virement SEPA
Remettant :	SRT CONSEILS
SIRET :	35364899100027
Domiciliation :	METZ FINANCEMENTS SPECIA
Banque :	BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
IBAN :	[redacted] (SRT BPL)
Devise du compte :	EUR
Date d'exécution :	21/07/2025
Référence remise :	GREFFE TC BOBIGNY 00001
Nombre de virements SEPA :	1
Montant de la remise (EUR) :	73,97 EUR

Bénéficiaire	IBAN BIC de la Banque Code eco	Référence Motif	Montant
GREFFE TC BOBIGNY	FR76 1470 7000 0131 8213 6903 516 [redacted] -	1990801402 2025/75275 377610589 J00 1990801402 2025/75275 377610589 J00	73,97 EUR

Compte rendu de la télétransmission effectuée le 21/07/2025 à 17:14

Nom du serveur : EBICS BPLC
Nom de l'opération : SCT 14707 pain.001.001.02.sct
Sens de l'opération : ALLER
Nom du fichier : C:\SUITE ENTREPRISE V2\REMISES\BPL1.SCT
Résultat de la télétransmission : OK
Détail de l'opération EBICS
- Fichier envoyé en mode Transport (confirmation post-télétransmission requise)
- Numéro d'ordre EBICS (Order ID) : A131

Détail de la remise C:\SUITE ENTREPRISE V2\REMISES\BPL1.SCT
Montant Total : 73,97EUR
Nombre Total de transactions : 1

Remise n°1
Donneur d'ordre : SRT CONSEILS
Numéro de compte : [redacted]
Devise du compte : EUR
Date de creation de la remise : 21/07/2025 17:13:24
Date d'exécution : 21/07/2025
Référence remise : GREFFE TC BOBIGNY 00001
Remise de virements SEPA
Nombre de virements : 1
Montant total : 73,97 EUR

[redacted]